

LE PRAT'IK

L'information municipale · 1^{ER} semestre 2023 · n°5



VIE CITOYENNE P.2

VIE ASSOCIATIVE P.4

BIEN VIVRE ENSEMBLE P.8

ILS FONT PRAT P.11

Le mot du maire



Nous voilà déjà à mi-mandat, avec de nombreux projets en cours, qui je l'espère seront terminés pour 2026.

La phase 1 (rue du 19 mars, place du bourg) et la phase 2 (rue Joseph Kerain, les rues des écoles et commerces) de l'aménagement du bourg seront réalisées en 2023, le lotissement de 7 lots est en cours de commercialisation, le parking de 9 places dans la rue St-Joseph va également être réalisé en 2023, la maison « Belleguic » devrait être démolie pour laisser place à 3 ou 4 logements.

L'intervention des différentes entreprises engendre des désagréments, merci de votre compréhension, elles ont pour objectif de rajeunir notre bourg en améliorant notre cadre de vie.

Le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) arrive avec toutes ses contraintes en matière de construction, les villages ruraux sont pénalisés, la surface constructible va drastiquement se réduire, il implique de construire autrement en optimisant au maximum l'utilisation des terrains disponibles au bourg, cela nous pénalise, car nous n'avons que très peu de possibilités

Je voudrais aussi revenir sur la solidarité qui s'est mise en place pour le soutien de notre commerce multi-services, cela m'a fait chaud au cœur, tant celle-ci a été forte et n'est possible que dans nos communes rurales, ou un lien social existe. Une belle réussite qui j'espère donnera un peu de baume au cœur d'Isa et Benoît. Par cette manifestation, nous défendons le maintien de la ruralité. Le monde rural ne doit pas être réduit aux seules notions de nature, d'environnement et de qualité de vie. Il faut remettre au cœur des priorités l'activité économique des zones rurales et bien évidemment le vivre-ensemble que cela exige.

Bel été à tous !

*Le maire,
Michel EVEN.*

Infos diverses



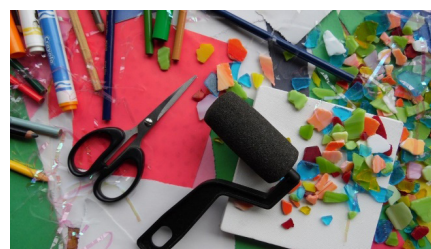
La Salle des Fêtes

Le 21 mars de nouvelles mesures acoustiques ont été réalisées à la demande de l'expert. Le 23 mai le rapport présente les premières préconisations de réductions sonores soit :

- mise en place d'un double plafond acoustique
- remplacement des lanterneaux
- remplacement de certaines menuiseries extérieures.

La prochaine expertise prévoit une analyse de la structure, pour connaître l'état de la charpente et la capacité de celle-ci à recevoir les nouveaux isolants (15kg/m²).

La salle des fêtes reste disponible à la location en journée (plus de musique après 22h).



Un atelier d'activités manuelles

Un atelier d'activités manuelles pourrait être mis en place à la rentrée de septembre.

Au préalable, nous souhaitons connaître le nombre de personnes intéressées par cette activité.

Merci d'adresser un mail à mairie.prat@wanadoo.fr en précisant vos coordonnées, enfant ou adulte.

Fonction du nombre d'inscrits, une réunion d'information sera organisée.

Budget 2023, c'est voté !

Le Conseil a validé le budget 2022 et voté le budget 2023 de la commune.

Bilan de l'année 2022

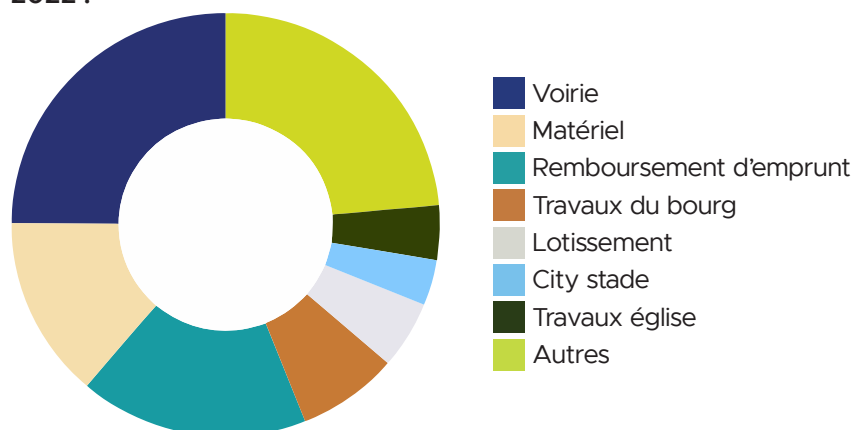
Le budget de l'année dernière s'équilibre à 1 525 000€.

Pour le budget fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1 135 000€, dégageant un résultat de 249 650€. Côté dépenses, elles s'élèvent à 886 000€ dont 43% sont consacrées aux charges de personnel et 23% à TRISKOL.

En investissement les recettes de l'exercice sont de 499 876€, venant s'ajouter aux excédents des exercices antérieurs, le résultat d'investissement est de 1 056 007€.

Un emprunt de développement de 400 000€ à un taux de 1.36% sur 25 ans a été réalisé, les principaux postes de dépenses de l'année 2022 sont détaillés ci-dessous.

Principaux postes de dépenses 2022 :



D'importants investissements en cours

L'aménagement du bourg va s'étaler sur 3 ans de 2023 à 2026. Le plan de financement de départ estimait le montant hors taxes des travaux à 1 200 000€, financé par 400 000€ d'autofinancement, 400 000€ de subventions et 400 000€ par le biais d'un prêt bancaire.

Avec l'avancée des travaux, il s'avère que celui-ci ne sera pas tenu en raison de l'augmentation des coûts dus à l'inflation, de la baisse des subventions qui sont demandées par étape. Le Conseil Régional a refusé la première phase et la DETR a limité sa subvention à 60 000€. À ce jour, nous pouvons d'ores et déjà tabler sur un montant final des travaux à 1 500 000€. Ce montant sera ajusté au fur et à mesure.

100 000€ de dépenses ont déjà été engagées sur le lotissement et l'aménagement de la voirie de Kermaloen. La démolition-reconstruction de la maison «Belleguic» a coûté 30 000€ pour l'instant et devrait débuter en octobre 2023.

L'équipe municipale avance par étapes, à chaque point de situation, il sera nécessaire de valider la suivante, les yeux rivés sur la situation financière et ses possibilités.

Budget primitif 2023

Le budget de cette année s'équilibre à 1 538 000€ pour le budget d'investissement et à 1 056 000€ pour le budget de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement sont amenées à stagner tandis que certaines charges vont augmenter telles que l'électricité, les salaires, TRISKOL...

Le 29 mars 2023, le Conseil municipal a fait le choix de maintenir les taux d'imposition comme suit :

- **Taxe foncière (bâti)** : 18,96% + 19,53% = 38,49%
- **Taxe foncière (non-bâti)** : 61,69%
- **Taxe d'habitation** : 14,12%

Ce même jour, le Conseil municipal a également voté sa participation à hauteur de 200 000€ au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de l'école TRISKOL.

Subventions aux associations 2023

Associations	Montants
Le Moulin des lettres	1 415
Hejan	100
Société de chasse	300
Détente et gym pour tous	400
Club de l'amitié	200
Comité des fêtes	1000
U.S Prat	2000
Don du sang	100
Les amis de la chapelle de Trevoazan	100
Prat et son patrimoine	100
La croisée des chemins	100
CFA Bâtiments des Côtes d'Armor	50
Restaurants du coeur	200
Centre alimentaire du Trégor	138,10
FNACA Trégor	60
Chambre des métiers de Bretagne	150
Armor Basket Club	30
Association sportive Bégard	150
Tennis Amical Laïque Bégard	60
Club Tégorrois handisport	15
Cirque en flotte	15
Ti ar vro	50
France ADOT 22	50
Total	6783,10

Randonnées patrimoine



Les randonnées portent sur environ 8 kms, une participation de 2.00 € est demandée de façon à permettre aussi de partager un verre de cidre en fin de parcours.

LE MERCREDI 19 JUILLET 2023

Visite du site extérieur du manoir de Codelan - historique du manoir.

Visite de l'exploitation agricole de la famille Soyer (Keryvon) explications par les exploitants de l'évolution de l'agriculture, la réalité de la vie d'agriculteur aujourd'hui et ses perspectives.

LE MERCREDI 16 AOÛT 2023

Visite du site de fouilles archéologiques avec le rappel de la genèse de cette affaire par le propriétaire des lieux.

Visite d'un autre site présentant un caractère historique (non encore défini).

Ateliers au Moulin des Lettres

La bibliothèque Le Moulin des Lettres organise de nombreux ateliers à destination de toutes et tous. Le 20 janvier a eu lieu une soirée pyjama pour les enfants, le 25 mars l'association a fêté le printemps avec des ateliers de lecture à haute voix et de plantations. Et le 15 avril, c'était après-midi de jeux de société !

Les livres viennent d'être renouvelés, 300 nouveautés sont disponibles dans les rayons.

Le foot féminin en plein essor à l'US Prat



Le club compte un effectif de 149 licenciés, 38 seniors, 19 dirigeants et 92 jeunes, un arbitre Jérémy Arzul. Particularité du club, 42% des licenciés de l'US Prat, un des plus anciens clubs de Trégor, sont des filles.

L'entraîneur Cyrille Le Calvez est très satisfait de la saison de l'équipe A qui termine à une belle 2nde place en D3, il remercie les employés de la commune pour l'entretien des terrains. Pour la saison 2023-2024 toujours 2 équipes

seniors masculines engagées et une nouveauté avec une équipe senior féminine qui vient s'ajouter aux équipes féminines U11-U13-U15-U18. Les joueurs de l'école de foot sont entraînés par Gaétan et Sébastien de U7 à U9.

Plusieurs manifestations ont été organisées, opération pizzas, vente de brioches, repas poulet-frites et le tournoi Antoine Jezequel qui a vu s'affronter 1200 jeunes sportifs sur 2 jours. Les recettes permettent de terminer

la saison sereinement, de nombreux investissements sont à prévoir pour la saison prochaine, comme l'achat de buts mobiles, des maillots pour la section féminine.

Seul regret de l'équipe encadrante, le manque d'investissement de certains parents.

Rejoignez le club US Prat !

Forum des associations

La commune de Cavan organise le forum des associations communautaire du pôle Cavan, le samedi 9 Septembre de 10h à 13h à la salle polyvalente.

Les associations des communes de Cavan, Prat, Tonquédec, Pluzunet, Berhet, Mantallot, Caouënnec-Lanvézéac, Quemperven et Coatacorn seront présentes pour présenter leurs activités. L'occasion de venir à leur rencontre et de s'inscrire à une activité sportive, artistique ou autre pour l'année 2023-2024.



Les associations prataises dynamisent la commune



Voeux du maire

1ers voeux du maire Michel Even depuis les élections de mars 2020.



Salon des créateurs

Chasse à l'oeuf

Le comité des fêtes de Prat a réussi son pari de chasse à l'oeuf sur le site du Poulloguer. Sous un magnifique soleil 240 participants se sont retrouvés dans le bois jouxtant l'étang. Les tout-petits ont trouvé leur trésor près du moulin.



Spectacle de l'école St-Joseph et des Pièces Montées

Spectacle des enfants de l'école St-Joseph en février et gros succès pour la troupe Les Pièces Montées lors de la représentation de la pièce « Vous mendiez tant ».



Repas du foot

Traditionnel repas du club de foot pour la première fois organisé un dimanche midi. 320 repas ont été servis belle réussite pour une première un dimanche.



Kermesse TRISKOL →





11 arbres fruitiers ont été plantés pour les bébés nés en 2022

Conférence

Près de 100 personnes ont assisté à la conférence sur les fouilles de Gourava



Vide-grenier

Traditionnel vide-grenier de l'école St-Joseph en mars.



Repas

Marie-Thérèse et Marie-Noëlle étaient aux fourneaux pour préparer le repas pour les 145 inscrits. Tous ont apprécié les talents des cuisinières. RDV au mois d'octobre pour le repas dansant de l'automne.



Rando déguisées

L'amicale laïque Triskol organisait sa 1ère randonnée déguisée sur 4 kms. Les enfants ont apprécié l'animation dans leurs costumes colorés. Le retour s'est fait à la salle Kerillis où un goûter leur a été servi en musique.



Trottinettes électriques, la réglementation

Un EPDM est un véhicule conçu et construit pour le déplacement d'une seule personne et dépourvu de tout aménagement destiné au transport de marchandises, équipé d'un moteur ou d'une assistance non-thermique et dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 6km/h et ne dépasse pas 25km/h. Cela comprend : les trottinettes électriques, Hoverboards, mono-roues, gyropodes, rollers et skateboards électriques. Il peut comporter des accessoires, comme un panier ou une sacoche de petite taille. Son utilisation ne nécessite pas la détention d'un permis, prenez contact avec votre compagnie d'assurance afin de vérifier que votre contrat vous garantit en cas d'accident.

- La réglementation

Le décret n°2019-1082 du 23 octobre 2019 marque l'entrée des engins de déplacement personnel motorisés dans le Code de la route

- Lorsque vous êtes sur la route...

... Vous n'avez pas le droit de circu-

ler sur les trottoirs. Vous devez être âgé d'au moins 12 ans pour l'utiliser. La vitesse maximum autorisée est de 25 km/h. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps. Vous devez vous vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.

La multiplication des trottinettes et autres NVEI (Nouveaux Véhicules Électriques Individuels) dans l'espace public urbain a entraîné une augmentation des accidents et des problèmes de civisme. Le gouvernement a donc imposé une réglementation spécifique pour les NVEI avec le décret du 23 octobre 2019.

L'objectif ? La sécurité pour les usagers et les piétons, grâce à de nouvelles obligations de circulation et d'équipement et une assurance responsabilité obligatoire.



Le choix de la vitesse limitée

Zone 30km/h au bourg.

Un constat, les véhicules roulent trop vite rue Marie Le Chevoir et rue du 19 Mars.

Limiter le nombre d'accidents est l'objectif majeur du passage aux 30 km/h. En effet, les études démontrent que le risque de mortalité est directement lié à la vitesse. L'enjeu est donc de réduire les cas d'accidents graves.

Le choix de la vitesse limitée

« Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30km/h » La vitesse est limitée à 30 km/h pour tout type de véhicules, c'est-à-dire, les vélos, les cyclomoteurs, les motos, les automobiles, les camions, les bus.

Un véhicule qui roule à 30 km/h nécessite une distance de 13 m environ pour s'arrêter en cas d'urgence (1 seconde de réaction + décélération du véhicule) au lieu de 28 m à 50 km/h. Cette vitesse réduite permet au conducteur d'avoir un champ visuel fonctionnel plus large, d'établir un contact visuel avec les autres usagers et d'augmenter ainsi les chances d'éviter un piéton. En cas d'accident avec piéton, la probabilité de tuer un piéton passe de 100% à 70 km/h, à 50 à 80% à 50 km/h et à environ 10% à 30 km/h.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

ÉQUIPEMENTS À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT OBLIGATOIRE LA NUIT OU SI LA VISIBILITÉ EST RÉDUITE, RECOMMANDÉ LE RESTE DU TEMPS

CASQUE

AVERTISSEUR SONORE

SYSTÈME DE FREINAGE

CATADIOPTRÉS ARRIÈRE ET LATÉRAUX

FEUX DE POSITION AVANT ET ARRIÈRE

1 PERSONNE
12 ANS MINIMUM

CASQUE AUDIO INTERDIT
TROTTOIRS INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H (PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)

Les risques sanitaires du moustique tigre



Le moustique tigre est capable de transmettre à l'homme différents virus, dont ceux de la dengue, du chikungunya et du Zika... L'identification d'un nombre inédit de cas autochtones de dengue en 2022 démontre d'ailleurs que ce risque n'est pas anecdotique.

Comment s'en protéger ?

Les bons gestes pour éviter la prolifération :

. Les gîtes larvaires originels d'*Ae.albopictus* étant de petits gîtes formés par des plantes retenant de l'eau (souche de bambou, broméliacées ou trous d'arbre), celui-ci a colonisé toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels ainsi que d'éléments du bâti disponibles en milieu urbain (vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières,

terrasses sur plots...). Voici quelques conseils pour éviter la prolifération de cette espèce :

- Coupelles sous les pots de fleurs, vases : videz-les régulièrement (au moins une fois par semaine) ou supprimez-les
- Seaux, matériel de jardin, récipients divers : videz-les puis retournez-les, ou mettez-les à l'abri de la pluie.
- Bidons de récupération d'eau : recouvrez-les à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau.
- Bassin d'agrément : introduisez des poissons, qui mangeront les larves.

Vous pensez avoir observé un moustique tigre ? Vous souhaitez le signaler ?

Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Cliquez sur le bouton « Signaler » sur l'espace **signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/**, quelques questions vous aideront à mieux savoir si vous êtes en présence de cette espèce.

Attention, tout ce qui vole n'est pas un moustique, et tous les moustiques ne sont pas des moustiques tigres.

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur son corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté.

C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.

Fraude au faux conseiller bancaire : soyez vigilant !

Une nouvelle forme d'arnaque malheureusement très répandue !

La fraude au faux conseiller bancaire est un type d'escroquerie consistant à tromper la victime pour lui faire valider des opérations frauduleuses sur ses comptes.

En général, l'escroc appelle la victime ou l'incite à le contacter. Il se présente comme conseiller ou agent du service anti-fraude de sa banque. Il dispose de nombreuses informations la concernant pour crédibiliser son arnaque (identité, adresse, numéro de compte...). Dans certains cas, il usurpe même un numéro de téléphone de sa banque.

L'escroc prétend avoir identifié des actions suspectes en cours sur le compte bancaire de la victime et lui

demande de les confirmer ou lui propose de les bloquer en urgence.

Pour contrer la prétendue fraude en cours, le faux conseiller vous demande alors de valider une opération sur votre espace personnel bancaire, faire un paiement en ligne, ou même un virement, vous déposant ainsi de la somme versée.

Comment se protéger de ce type d'arnaque ?

- Méfiez-vous des messages (mail ou SMS) qui vous amènent à communiquer des informations personnelles et/ou bancaires.

- N'installez des applications ou logiciels que depuis les sites ou magasins officiels.

- Utilisez un antivirus pour vous protéger des virus qui pourraient dérober vos mots de passe ou vos informations personnelles et bancaires.

- Utilisez des mots de passe différents et complexes pour chaque site et application que vous utilisez.

Bon à savoir !

Jamais un conseiller de votre banque ne vous demandera de lui communiquer votre mot de passe, ni de valider des opérations à distance. En cas de doute, raccrochez et appelez votre banque.

Vous avez été victime de ce type d'arnaque ?

Déposez plainte en ligne sur la plateforme THESEE.

Arbres remarquables de Bretagne

un inventaire citoyen et participatif

Avec le concours de différents partenaires dans les départements bretons, la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce) pilote, depuis 2007, le projet Arbres remarquables de Bretagne. Une carte en ligne participative de recensement et de description des Arbres remarquables de Bretagne, a été mise en place dans ce cadre.

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?

De nombreux critères interviennent dans la classification d'un arbre comme remarquable : ses dimensions, son âge, sa rareté, son emplacement, son histoire, sa situation géographique... Il faut cependant distinguer un arbre « spécial » ou « intéressant » d'un arbre remarquable : le sentiment de « remarquabilité » qu'il éveille doit être perçu par tous.

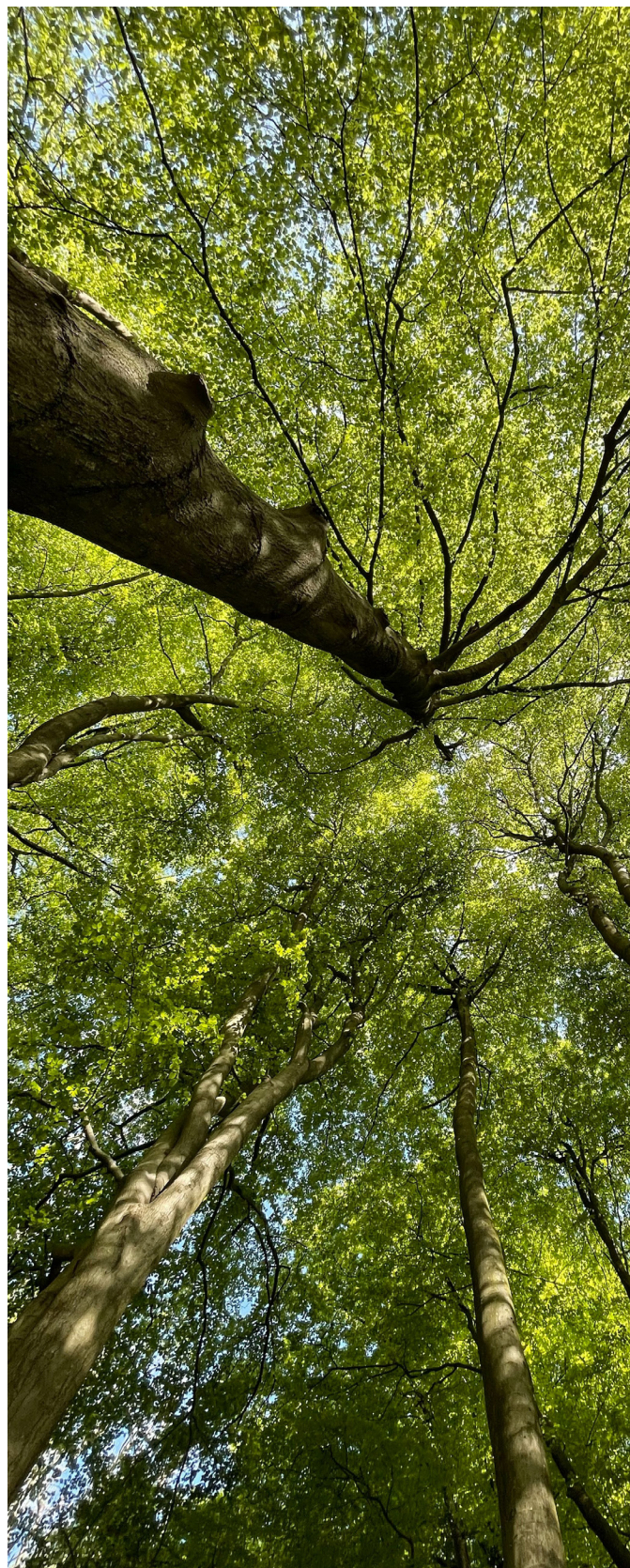
La carte arbres remarquables de Bretagne, interactive et participative : arbresremarquablesbretagne.gogocarto.fr/ facilite le recensement du patrimoine arboré breton. Il est désormais possible à toute personne de se connecter à l'aide d'une adresse mail, et d'ajouter un arbre et sa photo. Un enquêteur, formé aux méthodes d'identification, se charge ensuite de « contrôler » l'arbre, puis un comité d'homologation finalise le classement en « Remarquable », « Bel arbre » ou « Curiosité ». Chaque arbre classé fait alors l'objet d'une fiche descriptive complète disponible sur la carte : nom de l'espèce, localisation, environnement, mensurations et photographie. Depuis le début du recensement, environ 1 800 arbres ont été répertoriés, dont plus de 450 en tant qu'arbres remarquables.

D'autres outils pédagogiques sur les arbres

Au-delà de faire connaître ce patrimoine végétal, le projet Arbres remarquables a pour objectif d'informer et de sensibiliser le grand public et les élus sur les enjeux liés à celui-ci. La Mce a ainsi créé différents outils pédagogiques sur la thématique des arbres :

- l'inventaire des arbres remarquables en Bretagne : arbresremarquablesbretagne.gogocarto.fr/
- Une fiche sur le droit des arbres : www.mce-info.org/medias/droits-arbre-devoirs-proprietaires/
- Une malle pédagogique Remarquons les arbres : www.mce-info.org/medias/remarquons-les-arbres/
- Une exposition photos sur les arbres remarquables en Bretagne : www.mce-info.org/medias/arbres-remarquables-en-bretagne
- L'exposition « Des arbres et des gens » : www.mce-info.org/medias/des-arbres-et-des-gens-2021/

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org



Soutien à la boulangerie



Dans beaucoup de petits villages ruraux, comme Prat, le commerce multi-services est souvent le seul commerce encore ouvert. Ces services sont donc vitaux pour préserver le dynamisme et les emplois à la campagne. Aujourd'hui, l'état met en place un dispositif de soutien à l'installation de commerces multi-services dans les zones rurales. Mais qu'en est-il des commerces déjà en place qui rencontrent des difficultés ?

Dans notre commune, depuis 20 ans, Isa et Benoît nous proposent en plus de la boulangerie, pâtisserie, divers services : alimentation, bar, journaux, gaz, tabac, jeux, retrait d'espèces...

Le commerce emploie 9 salariés en plus de Benoît et Isa, il est ouvert tous les jours et fourni plusieurs dépôts, Le Gwen A Du à Caouënnec, Les Salines et Le relais de la place à Rospez, La Ferme du Trégor à Berhet, le bar Frankiz et Intermarché à Bégard.

Pourtant, en fin d'année 2022, la pérennité de l'affaire est mise à mal, en plus des augmentations des charges liées aux hausses des matières premières, l'entreprise fait face à l'augmentation du coût de l'énergie. Le contrat doit être renouvelé chez EDF, les prix font exploser la facture, la projection pour 2023, c'est une facture qui passe de 10 000€ à 58 000€.

Les commerçants alertent le médiateur d'EDF, les élus de la commune, de

Lanion-Trégor Communauté, du département, la chambre du commerce sur l'impossibilité de faire face à une telle augmentation. En février, ils vont bénéficier de l'amortisseur électricité qui fait baisser la facture de 58 000€ à 43 000€. Cette baisse reste insuffisante, et ne permet pas au commerce d'envisager un avenir serein.

Depuis janvier, sous l'impulsion des membres de l'association Hejan, la presse, la télévision régionale, les élus LTC, le député E. Bothorel, la conseillère régionale Gaby Cadiou et la sénatrice Annie Le Houérou ont été interpellés pour venir en aide aux gérants de la boulangerie. Le 4 février, l'association soutenue par les élus de la commune, réunit les membres des associations prataises pour mobiliser sur la situation du commerce. La décision est prise d'organiser un Fest-noz le 4 mars.

Plus de 700 danseurs ont pris part au Fest-noz de la solidarité organisé en soutien aux boulangers épiciers de Prat. Face à la flambée des prix liée à la crise énergétique, le seul commerce du bourg pourrait bien baisser le rideau. Les habitants, associatifs, élus, artistes, danseurs... nombreux étaient ceux qui sont venus samedi 4 mars à la salle des fêtes de PRAT pour montrer leur soutien au commerce..

Source : Le Télégramme - 5 mars 2023



L'association Hejañ, n'a eu de cesse d'interpeller les responsables chez EDF ainsi que les élus, d'organiser différentes manifestations chez Isa et Benoît. Isa et Benoît, ont mis en évidence que la solution urgente pour éviter la fermeture de la boulangerie était qu'EDF accepte la résiliation par anticipation du contrat en vigueur depuis le 1er janvier 2023.

Enfin, lundi 15 mai, un responsable EDF les a contacté pour proposer une résiliation du contrat actuel à compter du 1er juin 2023 avec cependant une pénalité mensuelle de 450€ sur 7 mois. Cette résiliation permet de signer un nouveau contrat sur une nouvelle tarification, c'est le choix qui a été fait par les commerçants qui signent un nouveau contrat avec EDF, les autres fournisseurs ne proposant pas de meilleures conditions. Malgré cette nouvelle proposition, le coût de la facture annuelle sera de 31 000€ (avec les pénalités de résiliation) Un surcoût qui reste important, mais qui permet d'appréhender l'avenir un peu plus sereinement.

De très belles fêtes patronales

Pour la seconde année, l'équipe du comité des fêtes organisait les fêtes de Prat.

Les festivités ont débuté par la traditionnelle dictée organisée par les membres de la bibliothèque 70 personnes ont studieusement participé à l'exercice, pour ensuite écouter le concert de musique Irlandaise chez Isa et Benoît.

Les concours de boules ont rassemblé plus de 100 doublettes le samedi, un record de 128 doublettes le dimanche et 84 pour terminer lundi.

Le repas champêtre a également remporté un franc succès, près



de 300 repas ont été servi sur la pelouse de Kerillis. Les danseurs ont pu également profiter de la soirée du samedi et du Fest-deiz de dimanche.

Les enfants étaient aussi de la partie, ils ont pu profiter de la fête foraine et participer aux jeux du lundi après le goûter offert par le comité.



Horaires d'ouverture Mairie

8h-12h / 13h30-17h30 : lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h-12h : mercredi

9h-12h : samedi

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale

14h-17h : du mardi au vendredi

Contact Mairie

Téléphone : 02 96 47 00 44

Site : www.mairie-prat.fr

E-mail : mairie.prat@wanadoo.fr

Facebook : Commune de Prat

Responsable publication Michel EVEN - Rédaction Véronique SOYER - Mise en page Perrine KERAMBRUN

Lu et approuvé par la commission Information

Impression réalisée par Publi Trégor